

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

RECONVOCAION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	18
absents ayant donné pouvoir ou procuracion	7
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 décembre 2023

Date d'affichage

19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1er Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents : Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Guy MOULIN PAOLI.

Suppléés : François BENEDETTI par louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Francis GIUDICI à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Philippe VITTORI, Marie MONTI FOUILLERON à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, Muriele ELEGANTINI à André ROCCHI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LEMAO.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n° 7923 Objet : Demande de financement déploiement de la Redevance Spéciale (ADEME)

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes à délibéré le 30 juin 2023 en faveur de l'instaurer la Redevance Spéciale aux producteurs non ménagers sur son territoire.

Afin d'accompagner la mise en place de ce nouveau dispositif, il conviendrait de présenter une demande de financement.

L'estimation du déploiement **sur 3 ans** de ce projet s'élève à **120 420€ HT** décomposé comme suit :

- **108 420 €HT** pour la partie **investissement** (comprenant l'achat d'un logiciel de gestion des redevables, l'acquisition de modules gestion des bacs, l'équipement de 4 camions en système identification, acquisition du logiciel, le déploiement d'un dispositif de contrôle d'accès à la déchèterie (Badge + logiciel d'identification et de gestion et télétransmission), dispositif d'identification des contenants (pro uniquement), achat de sacs jaunes) dont le plan de financement est le suivant :
 - 60 % ADEME → 65 052 € HT
 - 20 % OEC → 21 684 € HT
 - 20 % CCFC → 21 684 € HT

- **12 000 €HT** pour la partie **communication** (création de guides, mise à jour création de signalétique, création de visuels, insertion presse, impressions) dont le plan de financement est le suivant :
 - 54.2% ADEME (plafonné à 10 % du plafond éligible ADEME soit 65 052€) → 6 505 € HT
 - 36.6 % OEC → 4 396 € HT
 - 9.2 % CCFC → 1 099 € HT

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

-Adopte le plan de financement précité ;

-Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

-Autorise le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VITTORI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-
Préfecture le
Le 1^{er} Vice-Président,
Philippe VITTORI